

AVIS PUBLIC ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2016-19 ET 2016-20

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- *Règlement autorisant un emprunt de 2 580 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2016-19);*
- *Règlement autorisant un emprunt de 740 000 \$ pour l'acquisition d'immeuble aux fins d'espaces verts, de places publiques ainsi que de centres sportifs culturels ou communautaires (2016-20)*

adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 6 février 2017, ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 28 avril 2017.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 5 mai 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx